AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217_21-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 février (17/02/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 février, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par M. Guy LOURMEDE), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Luc PORTES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Mme Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

21 - 17 février 2022

21. Convention avec l'ACIR pour le prêt d'une exposition dans le cadre de l'année jacquaire

Rapporteur: Madame PAPUGA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le souhait de la commune de Moissac de passer une convention avec l'ACIR représentée par Monsieur Nils BRUNET, directeur

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217_21-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

APPROUVE le principe d'une convention signée entre la ville de Moissac et l'ACIR, représentée par Monsieur Nils BRUNET, directeur

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Moissac et l'ACIR, représentée par Monsieur Nils BRUNET, directeur.

Pour copie conforme Moissac le 21 février 2022

Maire,

Romain LOPEZ